

### 30 - Fourniture de matériel électrique - Passation d'un marché public

**Mme l'Adjointe ZEHAF, Rapporteur :** Dans le cadre de leur activité d'entretien, de réparation, d'extension ou de renouvellement dans le domaine électrique et principalement celui de l'éclairage public, il est nécessaire d'approvisionner les services municipaux concernés en fournitures diverses.

Une consultation doit être lancée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert pour l'acquisition de mâts, lampes, lanternes, candélabres, crosses, câbles et accessoires, matériel de régulation de puissance et accessoires, appareils, armoires et commande, matériel pour l'automatisme et accessoires.

Cette consultation prendra la forme d'un marché à bons de commande multi-attributaires (au minimum 3, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres) d'une durée de 1 an, renouvelable une fois à compter de sa notification, sans montant minimum ni maximum.

Le marché sera décomposé en cinq lots :

- lot 1 : lampes, lanternes, candélabres et accessoires
- lot 2 : appareillage, câbles et accessoires
- lot 3 : matériel de régulation, de puissance et accessoires
- lot 4 : matériels pour armoire et accessoires
- lot 5 : matériels pour l'automatisme et accessoires.

#### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint(e) Délégué(e), à lancer la procédure de passation dudit marché ainsi qu'à signer le marché avec le(s) titulaire(s) finalement retenu(s).

**«M. LE MAIRE :** Pas de remarques ? 2 abstentions du Front National. C'est adopté».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 25 avril 2014.*